## DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE COMMUNE DE SCIENTRIER

### - N° 57 / 23 -

# ARRÊTÉ PORTANT SUR LA FERMETURE DU PARKING RUE DES ECOLES

### Madame le Maire de la commune de Scientrier,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2213-2, Vu la demande de l'association « Comité 74 cyclisme » Considérant que pour assurer le bon déroulement de la manifestation sportive « Rando VTT – Gentlman », il est nécessaire d'interdire le stationnement sur le parking de la salle polyvalente

### ARRETE

<u>Article 1</u>: Aucun véhicule ne devra stationner sur le parking route (CadastréeZC-085) du Dimanche 15 Octobre 2023 de 7h00 à 19h00.

<u>Article 2</u>: La signalisation nécessaire à la réglementation de la circulation sera mise en place par le « Comité 74 cyclisme.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Reignier,
- Le Centre de Secours Incendie de Étaux (Pays Rochois),
- Le Centre Technique Départementale d'Annemasse à Reignier,
- Monsieur le Président du « Comité 74 cyclisme ».

Fait à Scientrier, le 10 Octobre 2023 Le Maire Patricia DEAGE